

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 20 octobre 2022

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
14.10.2022

Date d'affichage
14.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M.
GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN
Gilles, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice,
M. POLONIA Alexi, excusé,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2022.78

Objet de la délibération

**CONTRAT DE SPONSORING DE SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU
POUR 2023**

Mme BOSSE, 3^{ème} Adjointe déléguée à la vie associative, aux évènements, aux animations locales et aux sports devant quitter la séance avant la fin, ce point est déplacé dans l'ordre du jour.

Considérant l'exposé de M. le Maire qui rappelle aux élus du Conseil Municipal que par une délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé les termes d'un règlement d'attribution de subventions aux sportifs de haut niveau, reconduit sur décision de la commission « Vie associative, Evènements, animations locales et sports » pour l'année 2022-2023 ;

Considérant la demande de sponsoring de jeunes sportifs reçues par la Commune :

Maëly VERNET-BOUQUET	Télémark	Dossier déposé le 15.09.2021
----------------------	----------	------------------------------

Aussi,

VU l'avis de la Commission « Vie associative, Evènements, animations locales et sports » du 22 septembre 2022 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **RENOUVELLE** le dispositif d'attribution de sponsorings pour les sportifs de Haut Niveau dans les conditions prévues dans la délibération du 7.11.2016,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec le sportif sélectionné la convention de sponsoring correspondante ;
- **AUTORISE** M. le Maire à verser la part fixe telle que prévue dans le règlement de la manière suivante (part fixe et part variable) :

Maëly VERNET-BOUQUET	Ski Alpin	1 000 € + 2 000 €
----------------------	-----------	-------------------

- **AUTORISE** le versement d'une prime de résultat, dans le cadre des dispositions prévues par le règlement, en fin de saison.
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2022.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.